

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 septembre 2024, a adopté le règlement suivant :**

**24-027            Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 3 octobre 2024. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 16 octobre 2024

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat